

Comité technique académique du 21 janvier consacré aux moyens

Ce CTA consacré aux moyens de l'académie (enveloppes 1^{er} et 2d degrés) s'est tenu en présence du Recteur, mais en l'absence de Mme Gaudy, DRH.

Après les déclarations syndicales (celle de la FSU en PJ) auxquelles le Recteur n'a rien répondu, le RI du CTA (1er de la nouvelle mandature) a été adopté à l'unanimité, la FSU ayant fait remarquer qu'elle souhaitait des délais de transmissions des PV plus rapides...

Extraits de la déclaration de la FSU

« La mise en œuvre de la « réforme » de la voie professionnelle nous inquiète fortement ainsi que les collègues. Avec la seconde « familles de métiers », cette réforme supprime encore une année de spécialisation professionnelle pour les élèves. Comment avec une année de moins, peut-on les préparer efficacement à une insertion professionnelle ?

De plus, cette réforme diminue aussi drastiquement les heures d'enseignement général et impose des heures de co-intervention. Sur ce dernier point, rappelons que cela a déjà existé sous la forme des PPCP (projets pluridisciplinaires à caractère professionnels) qui ont été abandonnés car n'apportant rien de plus, ni à la formation, ni aux élèves.

Par ailleurs, la baisse, de 34,5h à 30h, des horaires hebdomadaires des lycéens professionnels pour l'aligner avec ceux des lycées de la voie générale et technologique n'est encore qu'une communication de la part du Ministère. En effet, les lycéens des voies générale et technologique, n'ayant pas de PFMP, bénéficient de plus d'heures d'enseignement général. Pour nous ce n'est tout simplement qu'un alignement sur la formation par apprentissage permettant par ailleurs de supprimer de nombreux postes de PLP. A terme des milliers d'heures d'enseignement ne seront pas dispensées à nos élèves dans notre académie. Dès cette année, avec une mise en œuvre de la réforme, uniquement sur le niveau seconde, ce ne sera pas moins de 336 h d'enseignements de supprimées alors que la prévision des effectifs prévoit une hausse de 206 élèves.

Comment, dans ces conditions, préparer des lycéens arrivant en Lycée Professionnel vers le BTS ?

« Viser l'excellence », « Harvard du pro », « Chef d'œuvre », « Co-intervention » ne sont que des éléments de langage qui dissimulent les véritables intentions du Ministre : remplacer la voie professionnelle publique par la formation par apprentissage. »

Pour l'enseignement professionnel
SNU. EP > Ne lâchons rien !
F.S.U.

Comité technique académique du 21 janvier / suite

Enveloppes du second degré :

38 ETP (Equivalent temps plein) font l'objet d'une répartition entre les départements et 12 ETP sont gardés en réserve académique pour des ajustements de fin d'année liés à la mise en place de la réforme du lycée et au choix définitif des spécialités. Cela donne 4,1 ETP pour le département du 24, 26 pour le dépt. 33, 4,4 pour le dépt. 40, 2,3 pour le dépt.47 et 1,2 pour le dépt.64 (moyens d'enseignement ~~donne~~)

Les objectifs de l'administration sont d'accompagner la croissance démographique en collège, la réforme du lycée et du LP et le financement des dispositifs pour les élèves à besoins particuliers (ULIS, UPE2A). Il y a encore les 10 postes spécialisés pour les lycées et LP difficiles, comme l'an dernier (bilan prévu en 2020).

Dans le document de travail du CTA, le rectorat « oublie » dans les documents issus du CTM ceux qui montrent que le retard de notre académie s'accroît : depuis 2009 les ETP (Equivalent temps plein) ont augmenté de 4,97 % mais les effectifs de 10,50 %.

Mélange des Heures postes (HP) et HSA :

La FSU a qualifié la présentation « d'erronée » ou « malhonnête intellectuellement » avec cette dérive sémantique venue du Ministère où l'Administration parle de « moyens d'enseignement » HP et HSA confondues dans un même ensemble !!! Seules les HP nous intéressent, pas les HSA, qui ne sont pas une réponse au problème du pouvoir d'achat. Les HSA sont profondément inégalitaires et qui de plus, par leur défiscalisation représenteront un manque pour la Sécurité Sociale.

La discussion a porté sur la répartition HP/HSA que l'administration refuse de donner dans certains départements : l'IA 33 expliquant « on n'a pas voulu la faire à l'avance, on laisse les chefs faire et on espère que cela se fera naturellement, certains en prenant plus que d'autres... S'il y a des difficultés, on ne s'éloignera pas de ce qui se faisait l'an dernier ». Les dotations sont donc souvent données globalisées aux EPLE.

Le directeur des moyens de l'IA 33 a expliqué qu'il s'agissait d'un rééquilibrage avec l'augmentation des HSA car on en a besoin pour permettre un fonctionnement plus cohérent, plus adapté que les BMP petits et non utilisables, qui entraînent des CSD. La baisse du nombre de stagiaires est aussi un argument avancé.

La voie « d'excellence » et réduction des moyens

Sur les LP, le SNUEP a fait remarquer que la voie « d'excellence » selon le ministre était maltraitée avec 336 heures en moins pour 206 élèves supplémentaires attendus. L'impact sur les postes est inquiétant d'autant plus que ce n'est que la première phase de la réforme (2nde). D'autre part, les grilles horaires avec des volumes complémentaires posent problème car la gestion des PFMP à durées différentes selon les ~~classes~~ spécialités va être difficile. Nous voulons la garantie que les élèves auront bien leur volume de formation.

Le recteur a expliqué que l'objectif de cette réforme était bien de baisser le volume horaire des élèves pour leur permettre de mieux réussir car pour lui il est paradoxal de donner plus d'heures de cours aux élèves les plus fragiles !!!

Cette baisse dotation est due à la réforme de la voie professionnelle qui se met en place sur le niveau de seconde, à terme lorsque tous les niveaux seront concernés nous perdrons plus de mille heures. A ces remarques le recteur a dit que le ministre assumait cette baisse.

Le CAP et les trois heures de dédoublement prévues par le BO

Discussion sur les heures attribuées aux CAP, 34 h qui ne prennent pas en compte les 3 heures de dédoublement prévues par le BO « sans condition de seuil ». Monsieur Macé (directeur de la DSM) a vécu un grand moment de solitude car tous les syndicats sont montés au créneau ... jusqu'à ce que le recteur dise qu'il allait vérifier auprès de la DEGESCO si cette disposition est « normative ou indicative » !

Vote concernant les moyens du second degré : 1 abstention (CFDT) et 9 contre (FSU, UNSA et FO)

SEGPA et dédoublement en découverte professionnelle

Lors de ce CTA, un problème majeur a été abordé, il s'agit des dédoublements en découverte professionnelle en SEGPA. M. Macé a précisé qu'il y aurait un accompagnement sans préciser le volume. **Des remontées des collègues sont inquiétantes, merci de continuer à nous informer de la situation dans votre établissement.**

ULIS et UPE2A

Monsieur Macé a indiqué que les tableaux donnés sont provisoires car le travail est encore en cours avec les Conseils Départementaux notamment.

La FSU est intervenue sur le besoin d'une UP2A supplémentaire à Pau, sur la double inscription nécessaire des élèves de ces dispositifs, sur les dépassements de seuils dans quasi toutes les Ulis et la réflexion à avoir sur la nature du besoin en Ulis avant le CTA, sur la demande d'UPE2A NSA, et sur la nécessité de consulter des équipes.

Concernant la double structure UPE2A du LP de Thiviers, nous avons eu confirmation qu'il y aura bien 2 postes spécifiques PLP pour la prise en charge de la structure. Néanmoins, dans les documents donnés pour le CTSD 24, un seul effectif provisionnel est donné pour une UPE2A au LP Chardeuil et rien pour le LP Thiviers. Nous interrogerons M. L'inspecteur lors du CTSD 24.

A la demande de la FSU, le vote a été reporté au prochain CTA lorsque toutes les données seront définitives.

3^{ème} Prépa-pro ou 3^{ème} « prépa-métiers »

Concernant la dotation des 3^{ème} « prépa-métiers », vu que les documents parlent encore de 3^{ème} prépa pro, nous avons demandé ce qu'il adviendra de cette dotation après la publication des nouvelles grilles. M. Macé précise que les nouvelles grilles seront appliquées donc avec surement des dotations revues.

Présentation du TRMD (Tableau de répartition des moyens par disciplines)

Puis a été abordée la question de la présentation nécessaire (et du vote éventuel) du TRMD dès février. Les représentants des chefs d'établissement présents (SNPDEN et FO) étaient d'accord sur la présentation d'une ventilation des heures.

Emplois de direction :

2 transformations de postes : création d'un poste d'adjoint à Camille Jullian (pour diriger le Greta-CFA académique) par retrait du poste d'adjoint du collège de Salies-de-Béarn ; transformation du poste de proviseur du LP de Coulaures en poste d'adjoint dans la direction commune LP Thiviers/LP Coulaures.

Pour la transformation du poste de direction du LP de Coulaures, nous avons rappelé les besoins d'une équipe de direction pour ce LP. Nous avons demandé ce qu'ils envisageaient pour l'avenir, : un seul établissement, une dotation commune.... M. Macé a donné les effectifs des établissements pour justifier ce choix en espérant que l'union ferait la force. Le DASEN du 24 nous a fait une description peu flatteuse du LP de Chardeuil et semble pessimiste sur son devenir.

VOTE : 9 Abstentions (FSU, FO, UNSA) et 1 Pour (SGEN).



26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux snupequitaine@gmail.com 05 56 68 98 91 www.bordeaux.snuep.fr

Les nouvelles grilles : décryptage de l'arrêté du 21-11-2018 - J.O. du 20-12-2018

→ Contrairement à ce qui est écrit dans le document du CTA du 21 janvier, l'arrêté avance une seule grille, mais le calcul du volume complémentaire varie (Physique-chimie ou langue vivante B) selon la spécialité. La mise en application concerne la seconde pro dès la rentrée 2019.

→ Cette grille est basée sur un effectif de 15 élèves, et tout dépassement va générer le calcul d'un volume complémentaire. Elle est construite sur la base de 84 semaine : 30 (seconde) + 28 (première) + 26 (terminale).

Cette répartition permet de basculer de la dotation annuelle à une dotation hebdomadaire : par exemple 11 heures d'EP, 1 heure en co-intervention en français,..... et 2,5 heures en EPS. Ainsi on arrive à 30H élèves et 32H profs toujours pour un effectif ne dépassant 15 élèves.

→ Volume complémentaire d'heures-professeur (annexe 2 de l'arrêté)

1) Spécialités relevant du secteur de la production :

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à **15 élèves**, le volume complémentaire d'heures-professeur = (nombre total d'élève / 20) x 13,5

- Pour les divisions dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 15 et regroupés pour certains enseignements avec des divisions de spécialités différentes, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre d'élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 6,75.

- Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

2) Spécialités relevant du secteur des services :

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à **18 élèves**, le volume complémentaire d'heures-professeur = (nombre total d'élève / 24) x 13,5

- Pour les divisions dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 18 et regroupés pour certains enseignements avec des divisions de spécialités différentes, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre d'élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 6,75.

- Les autres divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 ne donnent droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

Les volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi calculés sont globalisés puis répartis par l'établissement, en tenant compte des besoins dans les enseignements généraux. Ce volume complémentaire d'heures-professeur est corrigé pour les spécialités dont les équipements utilisés ou les contraintes d'espace et de sécurité en enseignement professionnel impliquent des **groupes de taille adaptée (on ne parle plus de dédoublement)**.

A noter que l'utilisation de ce volume complémentaire d'heures-professeurs est géré par les CE et provoque souvent des conflits à l'intérieur des équipes. C'est aussi un système inégalitaire car les pratiques diffèrent d'un établissement à l'autre.

→ **Différence entre groupes de taille adaptée et groupes dédoublés** : prenant le cas de deux classes de service de 24 élèves chacune. Le dédoublement donne quatre groupes de 12 élèves chacun MAIS seulement 3 groupes de taille réduite de 16 élèves chacun.

→ Les enseignements **obligatoires** comprennent des enseignements professionnels, des enseignements généraux, et un **volume horaire dédié à la consolidation des acquis, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation (3 heures par élève et par semaine)**. La consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé s'adressent à **tous les élèves** selon leurs besoins. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, ou de tout autre mode de prise en charge.

C'est un point très important car si on regarde de près les objectifs fixés à travers « consolidation des acquis, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation », la dotation horaire profs doit être au minima 6 heures, et dans ce cas cela se fera au détriment des groupes de taille adaptée.

Le CAP en un, deux, ou trois ans !!!

Un projet de décret fixe la durée de la formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle par la voie scolaire à deux ans, mais permet aux élèves de bénéficier d'une décision du recteur "visant à individualiser la durée du cycle de formation préparant au diplôme, en la réduisant ou l'allongeant".

"A la demande du candidat, après son admission en formation (...), une décision du recteur, prise après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil ou de l'organisme de formation, peut réduire ou allonger la durée du cycle de formation. Le recteur prend alors une décision de positionnement portant sur l'ensemble de la formation.

A noter qu'il n'y a aucune référence aux moyens supplémentaires, donc on peut conclure que ça sera le cas de quelques élèves intégrés dans une classe CAP deux ans.

Pouvoir d'achat : huit organisations syndicales appellent les agents publics à se mobiliser

Nos organisations syndicales (CGT, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTEC) représentatives de plus de 5 millions d'agent-es, lancent une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es. Nous appelons l'ensemble des collègues à la signer et faire signer massivement.

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Améliorer leur pouvoir d'achat est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...).

Au cours des prochaines semaines, les militant.e.s iront sur le terrain, pour faire signer cette pétition, également disponible en ligne ([accédez à la pétition](#)).

Mobilisation des AESH le 6 février

" Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont un pan concerne l'avenir du métier d'accompagnant. Les premières pistes lancées pour les accompagnants des élèves en situation de handicap sont loin de correspondre aux attentes de milliers de ces personnels précaires qui subissent de plein fouet des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés, des salaires bas, une absence de reconnaissance professionnelle". Uneintersyndicale Snuipp, Snes, Snuép, Snep, Snpifsu, Cgt, Se Unsa, Sgen Cfdt, Sud et FO appelle à "une mobilisation nationale" le 6 février pour obtenir une revalorisation, l'indemnité Rep et Rep+, un véritable statut et des emplois stables : [L'appel](#)

Actions sociales du Rectorat

En ce début d'année n'oubliez pas de faire ou refaire votre dossier pour la garde d'enfant (jusqu'à 6 ans) ou si vous avez des enfants en situation de handicap. Le dossier est à télécharger à cette adresse : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid79381/action-sociale-faveur-des-personnels.html>

Exonération des heures supplémentaires

Un décret relatif à l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires et complémentaires ([ici](#)). Pour la FSU les HSA ne sont pas une réponse au problème du pouvoir d'achat, sont profondément inégalitaires et qui de plus, par leur défiscalisation représenteront un manque pour la Sécurité Sociale.

Un accord-cadre entre le ministère de l'EN et la MGEN.

Un accord-cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la mutuelle générale de l'éducation nationale. Il y est notamment prévu que la fondation d'entreprise MGEN pour la santé publique (Fesp) "construira un système d'information pour étudier les liens entre environnement de travail et santé, portant notamment sur la "prévention de l'usure physique et mentale des enseignants", l' "adéquation de l'état de santé et du poste de travail", les "déterminants professionnels de la consommation de soins", mais aussi "sur le rôle des enseignants en matière d'éducation à la santé" ([ici](#))

<http://www.education.gouv.fr/cid138389/nouveau-lycee-professionnel-mieux-faire-connaître-cette-voie-vers-l-excellence.html>

Le ministère de l'Éducation nationale lance une campagne pour valoriser la réforme de la voie professionnelle

Le MEN a lancé le 25 janvier 2019 une campagne média "pour valoriser la transformation du lycée professionnel auprès des collégiens et lycéens, de leurs familles et de la communauté éducative". Elle se matérialise par un clip, intitulé "Nouveau lycée pro : une nouvelle voie vers l'excellence" et diffusé à la télévision du 25 janvier au 11 février. Des vidéos de témoignages d'élèves et de parents ou des "stories" sont également diffusées sur les réseaux sociaux. Le ministère indique aussi que la consultation sur les nouveaux programmes de seconde et de CAP, actuellement à l'étude au CSP, se déroulera du 14 au 28 février pour une publication prévue début avril. La plupart des mesures de la réforme de la voie professionnelle entreront en vigueur à la rentrée prochaine.

Pour la FSU, valoriser la voie professionnelle passe par un renforcement de la qualité des formations et l'amélioration des conditions de travail des personnels. L'objectif doit être de permettre à tous les lycéens professionnels de bénéficier de savoirs solides pour réussir leurs parcours scolaire et professionnel. Cette réforme va dégrader encore plus les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des PLP.

Les trois académies de Nouvelle-Aquitaine ne fusionneront pas

Le ministre a annoncé le 25 janvier 2019 lors d'un déplacement à Limoges, "le maintien de trois rectorats avec leurs bâtiments" sur les sites de Bordeaux, Poitiers et Limoges et "le maintien de trois recteurs". Cela signifie, selon le MEN interrogé par AEF info, que le projet de fusion des trois académies de Nouvelle-Aquitaine est abandonné à ce stade, alors que le gouvernement avait annoncé mi-2018 la fusion des académies des régions académiques. Un plan global de réorganisation territoriale devrait être présenté d'ici fin février.

"Le rectorat de Limoges sera conservé [...]. Nous avons besoin, étant donné l'étendue du territoire [de Nouvelle-Aquitaine] de trois recteurs", annonce Jean-Michel Blanquer, le 25 janvier 2019 à Limoges. Intervenant en ouverture des Assises régionales de l'orientation à Limoges, le ministre n'exclut pas des mobilités de personnels et souligne que "les compétences des Dasen seront renforcées".

Mobilisation du 24 janvier

A l'appel de l'intersyndicale du second degré, une partie des enseignants ont participé à ce mouvement contre les réformes. Mais malheureusement la mobilisation n'était pas la hauteur des défis lancés par ce gouvernement. A Bordeaux le rassemblement devant le rectorat a réuni 300 collègues. Mais l'aspect positif est que les collègues, dans leurs établissements, commencent à constater les dégâts causés par la réforme de la voie professionnelle à l'image de ce qui s'est passé au LP de Coarraze.

Le lycée des Métiers d'Art de Coarraze n'échappe pas à la réforme injuste du Lycée Professionnel. C'est dommageable pour les élèves qui verront leur temps de formation réduit drastiquement de 4h30 par semaine, ce qui affectera toutes les disciplines d'enseignement. Ces économies, au détriment de la formation des élèves, sont en contradiction avec la politique actuelle qui prétend prioriser l'accès des élèves de Bac Pro aux BTS. Les réformes précédentes ont déjà réduit la part d'enseignement professionnel. Nos jeunes sont les premières victimes des volumes horaires au rabais décidés nationalement, sans tenir compte des spécificités des métiers. En effet, les entreprises et artisans qui les reçoivent en stage s'alarment du fait qu'ils maîtrisent de moins en moins les savoir-faire inhérents aux métiers. Les discours publics enjolivent la réalité que nous vivons sur le terrain. Nous voulons que les formations professionnelles continuent de jouer leur rôle de tremplin vers la poursuite d'études et la vie professionnelle. Les Personnels du Lycée des Métiers d'Art de Coarraze



Mouvement Inter-académique : GT barème et dossiers médicaux

Cette année dans l'académie de Bordeaux, ce sont 111 PLP qui participent au mouvement inter-académique dont 72 stagiaires et 5 collègues ATP en obligation de mutation. Plus de 80% des stagiaires ont formulé en vœu n°1 l'académie de Bordeaux ; l'attractivité de notre académie ne fait aucun doute ! Malheureusement les capacités d'accueil ne permettront pas à tous de rester mais nos commissaires paritaires nationaux feront le maximum pour défendre les situations les plus compliquées tout en veillant au respect des règles.

Le GT examinait aussi les bonifications pour raison médicale. Le nombre de dossier est en grande baisse par rapport à l'an dernier : 17% des demandeurs en 2018 alors qu'il ne représente cette année que 9% des candidats. Sur les 10 dossiers étudiés, 6 candidats (60%) ont obtenu une bonification de 1000pts dont 3 sur l'académie de Bordeaux.

A l'issue de ce groupe de travail, nous avons informé les collègues syndiqués de leur barème définitif. Si toutefois vous n'êtes pas encore syndiqués au SNUEP-FSU ou si vous n'avez pas reçu l'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous rappelons que nous avons dans l'académie de Bordeaux une commissaire paritaire qui siège en CAPN et qui pourra donc suivre très attentivement votre dossier au ministère.